

LIVRET DE PRÉSENTATION

**pour une appropriation locale de la
Trame Verte et Bleue**





Préface

Région Bretagne

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur pour nos territoires, et pour l'avenir de notre planète. En faisant de cette question une des 6 priorités des Accords de Bretagne pour le climat et la planète en juin 2019, la Région a confirmé son engagement à agir en faveur de nos écosystèmes.

Le projet CHEMINS (Continuités Ecologiques INfra-régionaleS) illustre cette volonté. Issue d'une coopération menée entre l'Union régionale des centres d'initiatives pour l'environnement en Bretagne et l'unité BAGAP paysage de l'INRA de Rennes, il a vocation à accompagner les acteurs des territoires dans la déclinaison opérationnelle des trames vertes et bleues. Proposant de nombreux outils de sensibilisation mais également des méthodes de travail, le projet CHEMINS devra permettre à la Bretagne de s'engager vers une gestion intégrée de la biodiversité, en aidant notamment les élus dans leurs choix politiques. Il devra également favoriser une prise de conscience collective sur les enjeux liés à la protection de la nature, en accompagnant les technicien·ne·s, les socio-professionnel·le·s et le grand public dans la manière de gérer et préserver l'environnement. Grâce au travail de collaboration engagé depuis deux années dans le cadre du projet pilote « Accompagnement des territoires », les animateur·rice·s de ce projet pourront s'appuyer sur l'Agence bretonne de la biodiversité pour la diffusion de leurs savoir-faire et la promotion des différents outils.

CHEMINS constitue un bel exemple de coopération entre recherche et éducation à l'environnement. Une dynamique partenariale qu'il nous faut encourager et soutenir pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre d'actions concrètes, pour la protection de nos milieux naturels.



© Emmanuel Pain

Loïg Chesnais-Girard
Président du Conseil régional de Bretagne





Martin GUTTON - Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne définit les objectifs à atteindre pour reconquérir la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

A l'échelle régionale, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) doit prendre en compte les objectifs et les dispositions du SDAGE.

Ces outils de planification (Sdage, SRCE...) fixent un cadre qu'il est nécessaire de mettre en musique sur les territoires en intégrant leurs spécificités sociales, économiques et environnementales.

Et cela nécessite la mobilisation des acteurs locaux et l'association des habitants à l'échelle locale.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a donc souhaité apporter son soutien au projet CHEMINS porté par l'URCPIE, en partenariat avec l'INRAe, car il s'agit d'une démarche nécessaire et innovante en termes de sensibilisation du public.

Favoriser l'appropriation de la notion de bassin versant en tant que composante du paysage, mettre en avant les synergies entre la trame verte et la trame bleue sont autant de défis à relever localement pour une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les politiques locales d'aménagement du territoire.

En proposant des outils concrets, à géométrie variable, la démarche CHEMINS est utilisable par tous types d'acteurs auprès de tous publics. Elle donne des clés pour la déclinaison locale des politiques publiques en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité tout en prenant en considération les particularités et enjeux des différents territoires.





**Nicolas HULOT - Président d'Honneur de la FNH
(Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme)**



Valorisons les acteurs de terrain !

Nous avons besoin de la nature à la fois pour nous protéger des effets de la crise climatique et des crises sanitaires, comme celle que nous vivons, mais aussi parce que les écosystèmes sont des indispensables puits de carbone.

Ce sont les continuités écologiques que nous devons renforcer, car la biodiversité irrigue nos territoires comme les vaisseaux sanguins irriguent notre corps.

En France, il y a trop d'artères du vivant bouchées, trop de points noirs à résorber pour permettre à la biodiversité, qui est un système vivant, dynamique, de s'adapter, notamment au changement climatique.

Je fais partie de ceux qui pensent que nous sommes la partie consciente d'un tout. Cette conscience nous oblige, d'abord par la parole, ensuite par l'action.

Cette nature, que l'on croit infinie parce que la biodiversité est un miracle, parce qu'il y a plus d'ingéniosité dans l'ensemble du vivant que dans l'ensemble des livres de toutes les bibliothèques. Cette nature, nous devons en prendre soin, nous devons la préserver. Devant l'urgence, nous devons faire cesser les abus qui conduisent à sa destruction. C'est souvent quand nous sommes au pied du mur que ce qui n'était pas possible hier le devient aujourd'hui.

Les associations, comme les CPIE, qui travaillent sur le terrain, au plus près des problématiques quotidiennes, ont un rôle majeur à jouer pour sensibiliser, proposer, accompagner citoyens et collectivités engagés dans la préservation de la biodiversité.





Christine PRIGENT - Présidente de l'Union Régionale des CPIE de Bretagne



Les CPIE bretons et leur Union Régionale agissent en faveur de la préservation de la biodiversité sur leurs territoires de façon transversale à travers leurs actions d'éducation, de médiation et conduisent de manière plus spécifique des missions techniques et de recherche ciblées sur des espèces ou des milieux. D'autre part, notre connaissance des acteurs régionaux et locaux, des contextes, notre expertise dans la médiation des territoires et l'engagement citoyen, nos compétences naturalistes sont des forces indéniables qu'il nous faut valoriser et mettre au service de la société.

Le programme CHEMINS est né d'un rapprochement à l'échelle nationale des acteurs de l'éducation à l'environnement et de l'accompagnement des territoires (CPIE) et ceux de la recherche (INRAe). Une convention cadre nationale a été convenue dans ce sens entre les acteurs pour dynamiser les échanges et les projets collaboratifs dans les territoires.

C'est dans cet objectif que les CPIE bretons ont développé avec l'INRA-SAD Paysage (dont un directeur de recherche est Jacques Baudry, expert reconnu pour ses travaux sur les structures éco-paysagères) un programme d'expérimentation ambitieux visant à accompagner les collectivités locales, les acteurs et les citoyens pour favoriser la prise en compte de la Trame Verte et Bleue. C'est le programme CHEMINS dont le nom signifie Continuités Ecologiques Infra-régionales.

Les premiers contacts ont eu lieu en mars 2013 entre l'INRA et l'Union Régionale bretonne. Des échanges d'expériences, des co-formations, des réunions de travail ont été organisées afin de :

- mieux connaître nos structures respectives et domaines de compétences
- se former professionnellement sur des domaines d'experts, notamment les continuités écologiques
- peaufiner un projet partenarial engageant les deux partenaires correspondant bien aux moyens humains et techniques mobilisables.

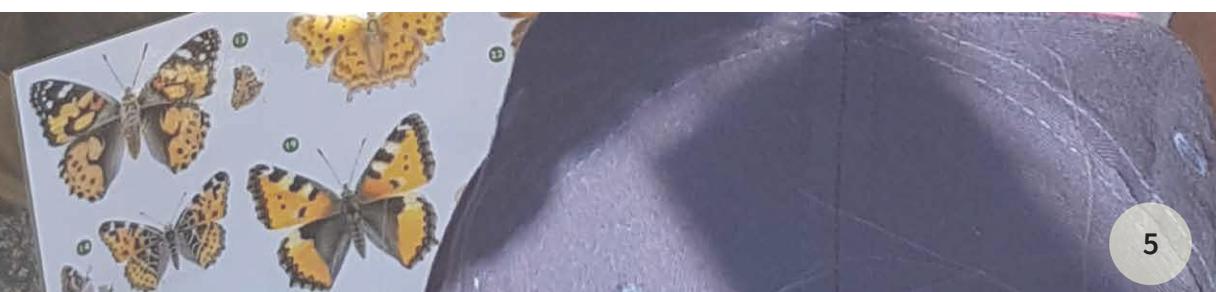
Ce projet de 4 ans a permis un travail de plusieurs de nos équipes. Il leur a permis de développer des apports techniques et méthodologiques pour faciliter l'appropriation locale des enjeux de la Trame Verte et Bleue. Pour faire de la Trame Verte et Bleue un projet de territoire. Les CPIE ayant le rôle d'assembleurs de compétences.

Ce projet a été une véritable opportunité pour notre Union Régionale car il a déclenché une dynamique qui pourra s'inscrire dans la préfiguration de l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

Alors que nous assistons à un effondrement de la biodiversité sur l'ensemble de la planète il est plus que jamais urgent d'agir en associant les acteurs de tous nos territoires.

Le projet CHEMINS participera à la prise de conscience et à la mise en œuvre d'actions concrètes pour retrouver un bon équilibre écologique.

Pour conclure, je voudrai remercier la Région Bretagne, l'Agence de l'Eau loire Bretagne et la DREAL qui nous ont soutenu.





La trame verte et bleue

La trame verte et bleue (TVB) est une politique issue du Grenelle de l'environnement. Elle a pour but d'améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. Elle est mise en place au niveau régional ainsi que dans les collectivités au travers de leurs documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territorial).

Elle doit favoriser les déplacements des espèces entre leurs différents milieux de vie. Pour cela, elle est constituée d'habitat des espèces et d'un réseau de continuités écologiques permettant le déplacement entre ces habitats.

Le projet ChEmINs (Continuités Ecologiques INfra-régionales) a pour objectif d'être un outil d'aide à l'appropriation et à la mise en place de la TVB au niveau local...

D'où vient-elle ?

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La TVB contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Pour quoi faire ?

Le code de l'environnement (article L. 371-1 I) assigne à la Trame verte et bleue les objectifs suivants :

1. Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
2. Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
3. Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
4. Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
5. Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
6. Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages
7. Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La Trame verte et bleue doit également contribuer à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau (article R. 371-17 du code de l'environnement). L'identification et la délimitation des continuités écologiques de la Trame verte et bleue doivent notamment permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation (article R. 371-18 du code de l'environnement).





Le projet ChEmINs

Objectifs

Les objectifs de ChEmINS étaient de produire des méthodes et des outils à destination des porteurs ou acteurs de projets TVB bretons. Pour cela, les partenaires ont croisé l'expertise en écologie du paysage de l'UMR- BA-GAP et les compétences des CPIE en matière d'animation territoriale et d'éducation à l'environnement.

Financeurs

Le projet est financé par

- L'Europe via les fonds FEDER ;
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- La région Bretagne.

Une partie est auto-financée par les partenaires du projet : URCPIE et INRAE.

L'équipe

Une équipe mixte, qui a évolué au fil du temps, avec

- Pour l'INRAE : Jacques BAUDRY et Pierline TOURNANT ;
- Pour l'URCPIE : Gwennan FEUNTEUN ; Adrien FRAVAL ; Géraldine GABILLET ; Jean-Michel LAIR ; Benoît LE BARBIER ; Mari LE COZ ; Anne RIBEREAU-GAYON ; Michael TANGHE.





Présentation des partenaires

L'Union Régionale des CPIE de Bretagne

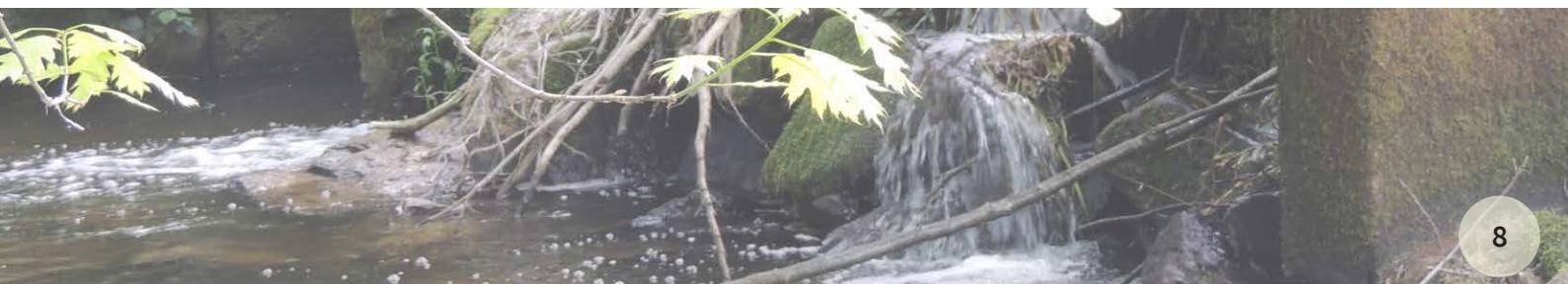
A l'initiative des ministères chargés de l'environnement, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'agriculture en 1972, le label CPIE est animé par l'Union Nationale des CPIE. A l'échelle de la France, Les CPIE constituent un réseau d'associations au service des territoires.

Les CPIE, au service de l'intérêt général, mènent des projets d'ingénierie de l'environnement, d'activités de loisirs et de découverte, d'animations scolaires et des actions de formations. Les actions des CPIE conjuguent ainsi trois modes d'intervention : Chercher, Développer, et Transmettre.

L'union régionale des CPIE est composée des CPIE suivants : Pays de Morlaix-Trégor, Belle-Ile-en-Mer, Val de Vilaine et Forêt de Brocéliande. Elle accompagne des démarches de développement durable sur le territoire breton en partenariat avec tous ses acteurs pour promouvoir un développement respectueux des équilibres économiques, écologiques et sociaux. Pour mener à bien cet accompagnement, l'URCPIE s'appuie sur les savoir-faire de ses membres : animations, formations, études, gestion des milieux naturels, communication, ingénierie...

L'ensemble des CPIE bretons regroupe plus de 60 salariés.

<http://www.urcpie-bretagne.org>





L'Unité Mixte de Recherche INRAE - BAGAP : Biodiversité, Agroécologie et Aménagement du Paysage



L'unité mixte de recherche Biodiversité, AGroécologie et Aménagement du Paysage (UMR BAGAP) associe l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Agrocampus Ouest, et l'École supérieure d'agricultures (ESA) d'Angers. Elle est localisée sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire.

L'enjeu de l'UMR BAGAP est de favoriser les multiples fonctions des paysages (production agricole, contrôle biologique des ravageurs de culture, pollinisation, support de la biodiversité d'intérêt patrimonial et ordinaire...) en développant une approche centrée sur une agro-écologie du paysage pour l'action. Une telle démarche doit faciliter la prise en compte des fonctions écologiques au sein des paysages anthropisés, qu'ils soient agricoles, urbains ou forestiers.

<https://www6.rennes.inrae.fr/bagap>



Remerciements

Toute l'équipe du projet CHEMINS remercie grandement les acteurs des territoires : représentants de communes, communautés de communes, syndicats, représentants d'usagers, Chambre d'Agriculture, associations environnementales qui se sont impliqués dans le projet et ont permis son bon développement.

Nous remercions les membres du Comité de Pilotage : représentants de la Région Bretagne, de la DREAL, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de l'Office Français pour la Biodiversité, du Centre Régional de la Propriété Forestière bretonne, de la Chambre d'Agriculture, des Conseils Départementaux, de l'Office National des Forêts, de VivArmor Nature, du Conservatoire Botanique National de Brest, du Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricains, du Groupement Mammalogique Breton, d'Eau et Rivières de Bretagne, de Bretagne Grands Migrateurs, de Bretagne Vivante, de l'Association des techniciens de bassins versants bretons, de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne, des collectivités des territoires d'expérimentation.

Enfin, nous remercions les financeurs de ce projet ambitieux : l'Union Européenne, la Région Bretagne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

